

Centre d'Éducation des Adultes de l'Estuaire (CÉA de l'Estuaire)

Code de vie
2019-2020



Personnel et services

Qui fait quoi?

SERVICES	NOM ET ADRESSE COURRIEL		LOCAL	POSTE
Secrétaire à l'accueil	Fortin, Isabelle	isabelle.fortin@csestuaire.qc.ca		6300
Salle d'examens	Lepage, Marie-France	marie-france.lepaigne@csestuaire.qc.ca		7100
Technicienne en travail social	Lemay, Sandra	sandra.lemay@csestuaire.qc.ca	SS-12	3085
Technicienne en organisation scolaire	Simard, Julie	julie.simard@csestuaire.qc.ca	RC-24	3020
Secrétaire de centre	Bouchard, Brigitte	brigitte.bouchard@csestuaire.qc.ca		6306
Direction	Lagacé, Nathalie	nathalie.lagace@csestuaire.qc.ca	RC-22	2648
Direction adjointe	Duchesne-Lessard, Guillaume	guillaume.duchesne-lessard@csestuaire.qc.ca	RC-12	3037
Enseignant(e)s	Beaulieu, Michel Freire, Vincent Sirois, Cécile Sirois, Nathalie	michel.beaulieu@csestuaire.qc.ca vincent.freire-oyarzun@csestuaire.qc.ca cecile.sirois@csestuaire.qc.ca nathalie.sirois@csestuaire.qc.ca		
Orthopédagogues	Bérubé, Mélanie (FGA + clientèle autochtone)	melanie.berube@csestuaire.qc.ca	RC-29	3071
	Marin, Nicole (FP + clientèle autochtone)	nicole.marin@csestuaire.qc.ca	RC-28	3015
Conseillère d'orientation	Bouchard, Nancy	nancy.bouchard@csestuaire.qc.ca		6228
Conseillers pédagogiques	Jourdain, Claudine	claudine.jourdain@csestuaire.qc.ca	RC-31	3090
	Labrie, Stéphane	stephane.labrie@csestuaire.qc.ca	RC-32	3087
Conseiller en informations scolaires	Leblanc, Steeve	steeve.leblanc@csestuaire.qc.ca		
Conseillère en formation	Marchand, Karine	karine.marchand@csestuaire.qc.ca		3009
Conseillère SARCA (Service, d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement)	Lévesque, Kathy	kathy.levesque@csestuaire.qc.ca	RC-27	3036



Visitez notre page Facebook

Deviens l'ARTisan de ton avenir!

1. Code de vie

Dans l'élaboration des normes et des règlements, le Centre d'éducation des adultes de l'Estuaire s'inspire de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec. Le Centre reconnaît que les élèves et le personnel ont essentiellement les mêmes libertés et les mêmes droits fondamentaux. De plus, ils ont la responsabilité d'exercer leurs droits dans le respect de ceux d'autrui.

2. Appareils mobiles

Afin d'offrir une atmosphère propice au travail, il est permis de les utiliser à des fins pédagogiques et à la discrétion de l'enseignante ou de l'enseignant selon sa gestion de classe.

De plus, il faut se conformer aux règles suivantes :

- ✓ Il est défendu de capter et d'utiliser, de quelque manière que ce soit, incluant les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, YouTube, etc.), l'image ou la voix d'un élève ou d'un employé du Centre.
- ✓ Il est défendu de tenir des propos, incluant les réseaux sociaux, intimidants ou portants atteints à la réputation d'un élève ou d'employé du Centre;

Le non-respect de ces règles peut mener à la suspension de l'élève fautif;

En cas d'atteinte à la vie privée et à la réputation, l'élève s'expose à des poursuites judiciaires.

3. Changement d'adresse

Afin d'éviter un délai dans l'envoi des relevés de notes et de permettre un meilleur suivi administratif, l'élève doit signaler tout changement de ses coordonnées (adresse, numéro de téléphone, etc.).

Pour ce faire, il doit le mentionner au personnel de l'organisme Émersion afin d'effectuer ces changements.

4. Cigarette et tabac

Tous les édifices du Centre de services scolaire de l'Estuaire sont sans fumée.

Dans le respect de la Loi sur le tabac, tout produit qui contient du tabac, la cigarette électronique et tout autre dispositif de cette nature sont strictement interdits sur les terrains du Centre de services scolaire de l'Estuaire (incluant les stationnements). Les élèves doivent aller fumer dans la rue et ne peuvent pas le faire dans leur voiture.

Une amende pourrait être distribuée dès la première offense.

Deviens l'ARTisan de ton avenir!

5. Code vestimentaire

Une tenue vestimentaire décente et appropriée est de mise.

6. Drogues et boissons alcoolisées

La vente, la possession ou la consommation est interdite dans les établissements et sur les terrains Centre de services scolaires de l'Estuaire. Tout manquement à cette règle peut entraîner l'expulsion et sera rapporté aux autorités policières. Les conséquences sont les mêmes pour les élèves intoxiqués.

7. Droit et recours

L'élève qui se sent lésé par une décision peut exercer un droit de recours en s'adressant, en premier lieu, à la direction du Centre ou auprès du responsable de l'examen des plaintes, Mme Chantal Giguère au 418 589-0806 poste 482.

8. Pause et nourriture

Les pauses sont prises à la cafétéria. Nourriture et breuvages y sont disponibles. Les usagers collaborent au maintien de la propreté du local.

9. Plan d'évacuation en cas d'incendie

Lorsque l'alarme se déclenche, tous doivent immédiatement sortir de l'établissement par l'issue la plus près et se diriger au stationnement où des directives leur seront transmises. Il est interdit d'aller récupérer des objets personnels dans un casier.

Le Centre dispose d'un plan d'évacuation affiché à chaque étage de l'établissement que l'élève doit consulter.

10. Sollicitation

Toute forme de sollicitation est interdite à l'intérieur du Centre.

11. Stationnement

Le stationnement est strictement réservé à la clientèle du Centre.

Tout comportement mettant la santé ou la propriété d'autrui en danger peut être passible de sanction. Une mesure disciplinaire pourra être appliquée selon la gravité ou encore référée aux autorités policières.



Deviens l'ARTisan de ton avenir!

12. Tempête

Pour connaître la décision du Centre de services scolaire de l'Estuaire lors d'une tempête, écouter la station radiophonique FM 94,9 aller sur le site Web de la commission au www.csestuaire.qc.ca ou aller sur notre page Facebook *Centre d'éducation des adultes de l'Estuaire*.

13. Vol, méfaits, vandalisme, graffiti et violence

Le Centre n'est pas responsable du vol et de la détérioration des vêtements ou autres objets personnels entreposés dans les casiers ou ailleurs dans le centre.

Toute personne se rendant coupable de vol, méfaits ou vandalisme est suspendue sur-le-champ et peut, selon le cas, être renvoyée définitivement. Elle peut également être référée aux autorités policières. Dans le cas de graffitis et autres formes de détérioration du matériel ou ameublement, le remboursement des frais de nettoyage et de réparation sera exigé de l'élève.

Les élèves et le personnel sont soumis à la politique du Centre qui interdit toute forme de violence dans ses établissements.

14. Flânage

Le flânage n'est pas toléré ni sur les étages ni dans l'espace des casiers. En cas de flânage, l'élève sera invité à quitter et la direction en sera avisée. Les autorités policières pourraient être appelées à intervenir. Dans le même ordre d'idée, les élèves ne sont pas autorisés à faire entrer une personne qui n'est pas inscrite au Centre d'éducation des adultes de l'Estuaire.

15. Conseillère d'orientation

Pour prendre un rendez-vous pour des informations scolaires, professionnelles ou pour un processus d'orientation, veuillez communiquer avec Mme Brigitte Bouchard au 418 589-0867 poste 3036 qui vous référera au professionnel concerné.